

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 A VAOUR

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	35	40

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Jean-Luc Courtet, Mme Sophie Pouget, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguié, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, M. Laurent Vours, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Sophie Pouget ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Serge Rouquette ; Mme Geneviève Pellat pouvoir à M. Laurent Cavaroc.

D117-2026 Décision modificative n°2 – Augmentation de crédits budgétaires – Budget annexe Voirie

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux décisions modificatives budgétaires ;

Vu le budget de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre la réalisation des dépenses prévues au titre de l'entretien et de la voirie ;

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits de dépenses et de recettes correspondants ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

D'augmenter les crédits budgétaires comme suit :

Section	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	D23	Voirie 2026 – Lacapelle-Ségalar	+ 2 400,00 €	
Investissement	R1323	Subventions non transférables – Départements		+ 280,00 €
Investissement	R13246	Attributions de compensation d'investissement		+ 1 726,30 €
Investissement	R1641	Emprunts		+ 393,70 €
Fonctionnement	D615231	Entretien, réparations voiries	+ 6 950,00 €	
Fonctionnement	R73211	Attribution de compensation		+ 5 809,92 €
Fonctionnement	R74741	Participations des communes membres du GFP		+ 1 140,08 €

DIT que les crédits budgétaires sont ainsi augmentés de **2 400,00 € en section d'investissement** et de **6 950,00 € en section de fonctionnement**, les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux écritures budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT